

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Objet :

**Hérault Energies
Adhésion au groupement
De commande d'achat d'énergies,
de fournitures/services en matière
d'efficacité et d'exploitation
énergétique »**

N° : D - 2024 - 02 - 05 - 02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien RIBES.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Thiery CELMA, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Julien RIBES, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Myriam AGUILA à M. Claude VIDAL, Mme Laure GIMENO à Mme Agnès TOMASO, M. Julien PUJOL à Mme Marie-Josée GOTH.

Absente Excusée : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18h30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la commune de LESPIGNAN a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de LESPIGNAN au regard de ses besoins propres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 9 procurations,

PREND ACTE de la dissolution du précédent groupement de commande,

VALIDE L'ADHESION de la commune de LESPIGNAN au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE Monsieur le Maire :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le **- 9 FEV. 2024**

ID : 034-213401359-20240205-D2024_02_05_02-DE

- à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de LESPIGNAN,

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LESPIGNAN,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de LESPIGNAN est partie prenante
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de LESPIGNAN est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies Hérault Energies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "René Cousin".

René COUSIN



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le **- 9 FEV. 2024**

ID : 034-213401359-20240205-D2024_02_05_02-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **- 9 FEV. 2024**

Et publication ou notification
Du **- 9 FEV. 2024**

Le Maire :